



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### REUNION PUBLIQUE DU 5 AVRIL 2017 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE TRESSE, LA VILLETTE, LE GERDIL, LA GRUVAZ, LE QUY

Présents Municipalité : Jean-Marc PELLEUX, Marie Christine DAYVE, Michel STROPIANO, Véronique CLEVY, Nathalie DESCHAMPS, Marie Christine FAVRE.

Services municipaux : David PAGE, Marc SIROP, Joël JIGUET.

Secrétaire de séance : David PAGE.

La dernière réunion de quartier s'est tenue en décembre 2014.

#### **Travaux Avenue de Miage :**

Les travaux de changement de gabarit de la route départementale ont permis de réduire la vitesse des véhicules. Leur prolongement, route des Contamines, dans le cadre de la sécurisation des arrêts scolaires, débutera à la mi-avril à partir de Bionnay, en deux zones de travaux, au printemps puis à l'automne.

La circulation des vélos sur le trottoir montant permet à ces derniers, s'ils le souhaitent, de rouler en dehors de la chaussée. Cette disposition est autorisée par le code de la route.

Au niveau du camping : le parking sera réaménagé. Et sur l'ensemble des arrêts scolaires, les traversées se réaliseront en deux temps.

Par la suite, l'accès à la déchetterie sera lui aussi sécurisé : voie de décélération en voie montante, et léger dévoiement en voie descendante.

La commune envisage également d'y aménager une aire de retournement pour les bus et les camions.

**Le Quy :** réfection d'un pont en mai.

#### **Enfouissement des réseaux :**

La commune consacre 120.000 € sur l'exercice 2017 pour l'enfouissement des réseaux, et les zones de travaux seront définies selon les priorités.

#### **Projet de turbinage de l'eau :**

Deux sociétés étudient le turbinage de l'eau du torrent de Miage. Monsieur le Maire précise que ces projets émanent d'entreprises privées, et non pas de la commune.

La partie amont du torrent, jusqu'au parking de la Gruvaz est turbinée par l'une d'elle, la partie aval, avec un rejet au niveau de la déchetterie, le sera par la seconde.

Le passage des canalisations, en souterrain, ne se fera qu'avec l'accord de chaque propriétaire.



## M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

### Chapelle de la Gruvaz :

Appartient à la commune, mais le terrain d'assiette demeure privé. Des négociations sont en cours avec le propriétaire.

### Arrêt bus à la Villette :

L'arrêt bus en voie montante sur la RD mériterait une protection pour le cheminement des piétons. Une demande va être adressée au Département.

### Déchetterie :

Depuis la mise en place des barrières de sécurité en bordure des quais, le déchargement est moins facile et la circulation moins aisée. La CCPMB en sera avertie.

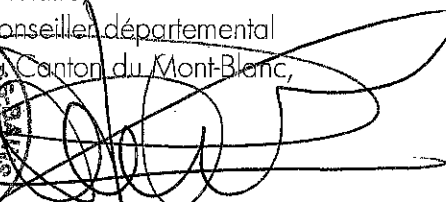
### Parking de la Gruvaz :

Ce parking est parfois complet, et le stationnement sauvage se fait alors dans le village. Cette situation ne se produit que deux semaines dans l'année et ne nécessite pas en conséquence d'aménagements complémentaires.

### Points divers :

- Circulation sur le chemin de la Belette : installer un panneau « voie sans issue » de chaque côté, pour éviter le passage de voitures non adaptées.
- Vitesse excessive des voitures route de la Fontaine : étudier une signalisation horizontale et verticale qui permettrait de réduire celle-ci.
- Changer le bassin de la Gruvaz

La séance est levée à 21h00 et le public est invité à partager le verre de l'amitié.

Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,  
  
Jean-Marc PEILLEX